

# **Turquie : Le gouvernement poursuit la préparation de son « plan kurde » tandis qu'Abdullah Öcalan dévoile ses premières intentions.**

vendredi 21 août 2009, par [Jean Marcou](#)

**Abdullah Öcalan a choisi de faire durer le suspens sur les intentions profondes du PKK. C'est une sorte « d'avant-feuille de route » qu'il a dévoilée, le 17 août dernier, en expliquant qu'il n'avait pas encore achevé la version définitive de son projet qui était pourtant attendue le 15 août. De surcroît, loin d'éclaircir la situation, les premières propositions du leader kurde soulèvent autant de questions qu'elles ne fournissent de réponses. Certes, Abdullah Öcalan rappelle qu'il n'est plus indépendantiste et indique qu'il ne revendique même pas un fédéralisme à l'irakienne. Pourtant, il demande la création « d'une force défensive des Kurdes », ce qui en réalité constitue une exigence qui va au-delà d'une solution fédérale, puisqu'en général dans une fédération, la force armée reste l'apanage du pouvoir central.**

Deux jours avant les déclarations d'Abdullah Öcalan, le chef des forces du PKK en Irak du nord, Murat Karayılan, s'était également exprimé en donnant une interview à l'envoyé spécial du journal « Le Monde », Guillaume Perrier. L'un des axes forts qui ressort de ses propos, à la lecture de cette interview, est la volonté de faire apparaître le PKK comme le principal partenaire de l'État turc dans le processus en cours. Accusant le gouvernement de chercher « à régler la question tout seul » et de tenter « d'atténuer la portée de la feuille de route » d'Abdullah Öcalan, Murat Karayılan a demandé aux Européens et aux Américains de réagir, en rappelant que la stabilité dans la région était désormais, pour eux, un impératif, car la Turquie est devenue un couloir énergétique de premier importance qui verra notamment le passage du gazoduc européen « Nabucco ». Par ailleurs, Murat Karayılan a, comme Abdullah Öcalan, confirmé que le PKK ne militait plus pour un État kurde indépendant depuis dix ans, et a surtout demandé une définition plus ouverte de la citoyenneté en estimant que la définition qu'en avait donnée la Constitution turque provisoire de 1921, pouvait être considérée comme acceptable.

Le sort qui sera réservé au PKK risque donc fort de devenir l'une des questions clés du processus engagé par le gouvernement. S'il est peu probable qu'il puisse prétendre à devenir le représentant exclusif de la cause kurde, sera-t-il admis à participer aux négociations ou bien restera-t-il définitivement ignoré ? Depuis le début, le gouvernement semble bien décidé à marginaliser l'organisation rebelle dans cette affaire et à ne pas laisser son leader emprisonné se placer en position d'interlocuteur privilégié. Toutefois, si l'objectif ultime du mouvement engagé est bien de mettre fin au terrorisme et à 25 ans de guerre civile larvée en Turquie, on voit mal comment cet acteur incontournable du conflit pourrait être laissé de côté. Certains éditorialistes turcs ont d'ailleurs déjà franchi le Rubicon sur ce point, mais c'est une démarche risquée pour un gouvernement turc que ses adversaires attendent au tournant. Le CHP et le MHP ont, en effet, continué à manifester leur opposition au « plan kurde » de Recep Tayyip Erdoğan. Deniz Baykal a raillé l'AKP et le DTP qui sont, selon lui, montés dans le même bateau, une galère dans laquelle son parti n'est pas prêt à s'embarquer. Quant à Devlet Bahçeli, il estime que certains membres de l'AKP tiennent désormais des propos comparables à ceux du PKK.

Cette hostilité déclarée n'a pas empêché le ministre de l'Intérieur, Beşir Atalay, de continuer sa tournée des popotes, pour recueillir les avis des principaux acteurs politiques et sociaux. Après avoir rencontré, la semaine dernière, les formations parlementaires qui avaient accepté de le voir (DSP, BBP et surtout DTP), il s'est entretenu avec les syndicats ouvriers et patronaux (Türk-is, DISK, TOBB, TÛSIAD) ainsi qu'avec

l'Union des barreaux d'avocats de Turquie. Pour sa part, pendant le week-end, Recep Tayyip Erdoğan a déjeuné en compagnie de plusieurs ministres sur l'île de Büyükada, au large d'Istanbul, avec les représentants des communautés religieuses minoritaires (patriarches arménien et grec, vicaire syriaque et grand rabbin). Il a déclaré notamment, à cette occasion, que la Turquie n'avait pas d'autre choix que de résoudre la question kurde.

En dépit des critiques acerbes de l'opposition, le plan du gouvernement semble rencontrer un écho favorable dans la société civile, mais les événements des derniers jours montrent qu'outre la question d'identifier les partenaires, dans le processus difficile de négociations qui se prépare, se pose aussi désormais le problème de savoir comment peut être prise en compte la spécificité kurde en conservant la structure d'une République unitaire. À cet égard, Enis Berberoğlu, dans le quotidien Hürriyet, rappelle avec pertinence que la France a, l'an passé, amendé sa Constitution, entre autres, pour reconnaître les langues régionales. Le nouvel article 75-1 de la Constitution française déclare, en effet, que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. » L'exemple français est, en l'occurrence d'autant plus important pour la Turquie que son administration territoriale a été très fortement inspirée par l'expérience française et que l'agencement de ses institutions territoriales est, dans une large mesure, actuellement, comparable à celui qui prévalait en France avant le mouvement de décentralisation de 1982.

[Voir les autres articles de Turquie Européenne](#)

---

## Sources

Source : OVIPOT, le 20.08.09